

Soutien des équipements mutualisés (inclus plateformes/plateaux-techniques) Campagne 2023

Le Département STS souhaite apporter en 2023 son soutien aux équipements mutualisés qui sont au service des laboratoires du Département.

Les responsables d'équipements mutualisés (responsables des plateaux techniques ou autres, hors plateformes labélisées UBx) devront présenter au Département une justification :

- des **besoins nécessaires au développement et/ou au maintien de ces équipements/structures** (nouvelle acquisition, upgrade, maintenance)
- de **l'utilisation de ces équipements/structures par plusieurs équipes au sein même d'une unité ou par plusieurs unités du Département.**

Le **soutien financier maximal** accordé sera à hauteur de **3000 euros HT** par virement sur une ligne budgétaire universitaire.

Calendrier de l'appel à projet

Les demandes de soutien pourront être transmises jusqu'au 23 janvier 2023 par courrier électronique, via le formulaire ci-dessous, à Alexandra Prevot (alexandra.prevot@u-bordeaux.fr) et à Gilles Guichard (gilles.guichard@u-bordeaux.fr).

Les résultats seront communiqués au plus tôt dans la dernière quinzaine de mars 2023, par courrier électronique aux porteur·e·s de projets.

Les fonds demandés seront immédiatement disponibles et devront être engagés avant la clôture de l'exercice 2023.

Gilles GUICHARD
Directeur du Département STS

Équipement
concerné

Coût de
l'équipement
(joindre un devis)

Présence d'un
cofinancement

Financement
demandé au
Département
(3000€ HT max)

Argumentaire
(nature du besoin,
mutualisation,...)
